

PAR COURRIEL

Québec, le 30 octobre 2019

Monsieur

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-386

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 10 octobre 2019 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) le nombre d'inscriptions au tirage au sort pour le terrain de villégiature situé au Lac des Zouaves pour 2019.

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document
Avis de recours